

Service émetteur :

Direction de la Stratégie Régionale en Santé
Direction Adjointe Qualité et Pilotage
Département Qualité et Droits des Usagers

Rennes, le 25/05/2023

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Madame la Directrice
Sœur Mary Carmel GALLAGHER
"Ma maison de Dinan"
MR PETITES SOEURS DES PAUVRES
56 RUE DE BREST
22100 DINAN

Objet : Inspection de l'EHPAD « Ma Maison » - DINAN

P. J. : 2 tableaux
Modèle plan d'action

Lettre recommandée avec accusé de réception n° : 2C16875766095

Madame la Directrice,

Comme suite à mon courrier en date du 16 mars 2023 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous n'avez pas formulé d'observations sur les prescriptions envisagées à l'issue de l'inspection de votre établissement réalisée le 07 décembre 2022.

Je vous informe donc du maintien de l'ensemble des prescriptions dont vous retrouverez le détail dans le tableau ci-joint.

Je vous demande d'établir un plan d'action pour leur mise en œuvre et de le renvoyer à la mission inspection-contrôle de l'ARS Bretagne, en utilisant le modèle ci-joint, dans un délai de 45 jours à compter de la réception du présent courrier ainsi que les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courrent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

S'agissant des recommandations, je vous remercie pour les informations complémentaires fournies concernant la recommandation n°8 (remarque n°11) relative à la liste des patients à risques et vous invite à poursuivre la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

Elise NOGUERA

Directrice générale

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr ou par voie postale.

6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

